

Entre les soussignés

<u>Contrat à retourner à l'adresse ci-dessous :</u>	<u>LE LOCATAIRE</u>
<u>LE PROPRIETAIRE</u> BALMAYER Roland 46 Route des Gorges du Tarn 12640 RIVIERE SUR TARN Tél : 05-65-59-85-54 / 06-28-67-10-73 rolandbalmayer@orange.fr www.locations-balmayer.fr	NOM : ADRESSE : Tél : Mail :

Le propriétaire loue au locataire qui accepte, à titre de location meublée, les locaux ci-dessous désignés :

Maison de village nommée « La Treille »

Adresse : Route Edouard Martel – 12720 MOSTUEJOULS

Superficie : 80m2

Le couchage est prévu pour un maximum de 6 personnes

RDC avec vue sur la vallée :

- Salle à manger avec coin cuisiné intégrée à l'américaine (lave-vaisselle, micro onde, réfrigérateur et bac congélateur, cafetière électrique, lave linge), télévision, table à repasser, fer à repasser, aspirateur.
- WC
- Cheminée

Etage

- Une chambre mansardée avec un lit de 140 cm
- Une chambre mansardée avec deux lits de 90 cm et un lit parapluie pour bébé
- Salle d'eau
- WC indépendant
- Un canapé lit mezzanine pour 2 personnes

Dépendances

- Une terrasse avec barbecue et salon de jardin
- Parking privé

Durée du séjour

Dates : Arrivées (à partir de 17h00) du au (avant 10h00)

Montant du loyer

Frais annexes :

			OUI		NON
- Chauffage	13	€ par jour	☐	Nombre de jours	soit € ☐
- Location du linge	15 euros		☐		☐
- Forfait ménage	50 €		☐		☐

- Acompte de réservation : 50 %

- Dépôt de garantie 200 € :

- Taxe de séjour 0.45 €/jour :

- MONTANT TOTAL DU SEJOUR

€

Le dépôt de garantie sera restitué au locataire, déduction faite des éventuelles détériorations ou coût de remise en état des lieux.

☐

J'ai lu et accepté les conditions générales de location jointes.

Fait à Rivière sur Tarn, le

Le propriétaire :

R. BALMAYER

Le locataire :

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1- RESERVATION – REGLEMENT

Après avoir pris connaissance des conditions de location et de réservation, des tarifs :

La réservation se fait au moyen du contrat de réservation daté, signé et accompagné de votre règlement.

Elle est effective quand vous recevez la confirmation de notre part. Il doit être établi un contrat par séjour.

Réservation du samedi au samedi. L'acompte correspond à 50% du montant global du séjour.

Le solde du séjour est payable à l'arrivée.

Aucune remise ne sera accordée en cas de départ avant la date prévue, ni en cas d'arrivée différée.

2- ANNULATION

Toute demande d'annulation doit être faite par lettre recommandée.

En cas d'annulation du séjour :

Il vous sera retenu ou il restera devoir :

- *Plus de 30 jours avant la date prévu d'arrivée pour frais d'annulation : 15% du montant total de votre séjour*
- *Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée pour frais : 100% du montant total du séjour, ou si vous ne vous êtes pas présenté à cette date.*

3- DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie de 200€ est demandé à l'arrivée et est rendu en fin de séjour (départ ayant lieu avant 10h00) si la location est restitué propre et après inventaire du matériel et des locaux. Nous vous rappelons que l'entretien vous incombe durant votre séjour.

Chaque location est prévue pour un certain nombre de personnes qui ne pourra être supérieur à celui déclaré lors de la réservation.

Maximum de 6 personnes.

4- ARRIVEE-DEPART

Les arrivées ont lieu à partir de 17h00 et les départs avant 10h00.

Il est nécessaire de nous prévenir en cas d'arrivée différée, passé le délai de 24h00, la réservation sera annulée.

5- RESPONSABILITE

Le client s'engage à respecter et à faire respecter le logement par les personnes l'accompagnant, et à occuper les lieux paisiblement, et personnellement, sans excéder le nombre d'occupants prévus dans le contrat, à user des équipements et du matériel laissé à sa disposition en se conformant strictement à leur mode d'utilisation. Et de ne rien faire qui puisse nuire à la tranquillité des voisins (tapage, bruit, odeur, fumée ou autre). L'entretien étant à sa charge durant le séjour et devra restituer le logement propre et nettoyé.

6- ASSURANCE

Il devra contacter toutes assurances pour garantir les risques vols, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers.